



Consommation d'eau excessive à cause du compteur

Par **Hovid36**, le 11/12/2008 à 19:01

La société SAUR vient de me prévenir par courrier que ma consommation d'eau est anormalement élevée. Or, je n'ai rien changé à mon mode de vie et comme chaque année, je suis parti environ 5 mois de mon domicile notamment en été. Je pense que le compteur d'eau ne fonctionne pas correctement car je n'ai détecté aucune fuite. La SAUR me dit que l'étalonnage du compteur coûte 150 €. Ce coût exorbitant est institué pour dissuader les usagers de contester les mesures à partir des compteurs. Peut-être quelqu'un s'est-il branché sur ma conduite d'eau car le puits extérieur est accessible à tous. J'ai contacté la société d'HLM Habitat 2036 qui a envoyé une personne constater les faits.

Quel recours ai-je contre la SAUR ? Ces sociétés sont puissantes, n'admettent aucune contestation et envoient systématiquement les huissiers. Etant retraité je n'ai pas les moyens de prendre un avocat. J'espère avoir des conseils judiciaires de votre part assez rapidement. Puis-je demander une aide exceptionnelle avant d'exiger le changement du compteur qui semble défectueux puisqu'il a calculé la consommation de 2000 litres d'eau en 2 semaines alors que je me suis absenté une semaine.

Avec mes remerciements anticipés, bien cordialement.

Par **Marion2**, le 12/12/2008 à 21:52

Bonsoir,

Vous dites n'avoir constaté aucune fuite. Avez-vous pu vérifier s'il y avait une fuite avant compteur ?

Si vous avez droit à une assistance juridique avec votre assurance, contactez la.

Cordialement

Par **Hovid36**, le **12/12/2008** à **23:18**

Bonsoir Laure et merci

Je vais téléphoner à mon assureur lundi pour savoir si j'ai l'assistance juridique. Dans mon contrat j'ai la protection juridique est-ce la même chose ? Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Marion2**, le **12/12/2008** à **23:38**

RE

Absolument Hovid, c'est la même chose.

Bon courage